



Demande de transformation d'un RER en un FRR

Utiliser ce formulaire pour transformer un régime existant d'épargne-retraite (RER ou CRI) en un fonds de revenu de retraite (FRR ou FRV) du même type de produit ou de garantie que celui du contrat original. Toutes les directives précédentes relatives aux placements, aux désignations de rentiers successeurs et de titulaires successeurs, à la désignation de bénéficiaires, aux garanties, aux dates d'échéance et aux dispositions du contrat demeurent en vigueur. Il est préférable de consulter votre conseillère ou conseiller avant de remplir le présent formulaire.

Pour transformer ce produit en un autre type de produit ou de garantie, vous devez soumettre une nouvelle demande.

1. Renseignements sur le titulaire ou le rentier

Nom : _____ Numéro de contrat : _____

Nous nous réservons le droit de demander une preuve d'âge dans le cas de nouveaux comptes FERR et FRV.

2. Précisions sur la transformation

Type d'enregistrement du contrat transformé :

- Fonds de revenu de retraite (FRR)*
 Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP) (Saskatchewan et Manitoba seulement)
 Fonds de revenu viager (FRV, FRRV ou FRVR)

* Si le contrat existant est un REER de conjoint, le contrat sera transformé en un FERR de conjoint.

3. Versements de revenu prévus

Vous devez effectuer un retrait du montant du versement minimal annuel requis par l'ARC. Au cours de l'année de l'établissement du contrat de FRR ou de FRV, le montant minimal est de zéro.

Montant du versement : _____

- versement minimal requis
 versement maximal (fonds immobilisés)
 (Au Québec, il n'y a pas de montant maximal législatif au titre du FRV pour un titulaire ou un rentier de 55 ans et plus. Le montant par défaut qui vous est versé reposera sur le montant maximal du FRV requis auparavant. Si vous avez 55 ans ou plus, vous pouvez demander le versement allant jusqu'à 100 % de la valeur du contrat.)
 Montant uniforme* de _____ \$ (brut)

* Sous réserve du montant minimal requis et, le cas échéant, du versement maximal – montant en dollars brut seulement (le montant net n'est pas disponible)

Fréquence des versements :

- mensuelle trimestrielle semestrielle annuelle

Versement de revenu minimal ou maximal :

- Selon l'âge de : la rentière ou du rentier
 sa conjointe ou son conjoint, ou encore sa conjointe de fait ou son conjoint de fait

Note : certaines provinces, l'Ontario par exemple, interdisent que l'on tienne compte de l'âge de la conjointe ou du conjoint pour déterminer le montant du versement de revenu maximal.

Renseignements bancaires :

- Mêmes renseignements bancaires que ceux au dossier
 Compte indiqué sur le chèque annulé ci-joint ou le formulaire de débit préautorisé

Date de début ou date du premier versement :

(Veuillez accorder de trois à cinq jours pour le traitement.)

_____/_____/_____
 jour (du 1^{er} au 28^e) mois année

Si le versement repose sur la date de naissance du conjoint ou du conjoint de fait de la rentière ou du rentier :

Nom du conjoint ou du conjoint de fait : _____

Date de naissance du conjoint ou du conjoint de fait (aaaa-mm-jj) : _____



Demande de transformation d'un RER en un FRR

4. Directives relatives au retrait :

Ne remplir que la section qui s'applique au produit que vous détenez actuellement. Vous trouverez l'offre des fonds distincts sur le site equitable.ca/performance (utiliser l'option des filtres pour sélectionner les produits).

Si le contenu des directives spéciales ne contient pas tous les renseignements nécessaires ou s'il n'y a pas suffisamment de sommes disponibles dans les fonds choisis, nous effectuerons les retraits conformément à nos règles administratives.

A. Fonds de placement garanti de l'Équitable, fonds indispensables Sélects, Solutions indispensables, Solutions indispensables FAR ou Solutions indispensables II :

au prorata ou

des fonds distincts suivants indiqués ci-dessous (le total doit être égal à 100 %)

Nom et code du fonds	Retrait (%)	Nom et code du fonds	Retrait (%)

Lorsque le nom d'un fonds ne correspond pas au code de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.

B. Portefeuille de placements personnel :

Tous les versements prévus seront d'abord effectués à partir du compte à intérêt quotidien jusqu'à ce qu'il soit épuisé. Par la suite, tous les versements prévus seront effectués à partir de l'une des options suivantes :

Veillez cocher une seule case :

Au prorata de tous les comptes de dépôt garanti ou des fonds distincts ayant une valeur.

Retirer tous les versements prévus des fonds suivants (le pourcentage du retrait doit totaliser 100 %) :

Nom et code du fonds	Retrait (%)	Nom et code du fonds	Retrait (%)

Lorsque le nom d'un fonds ne correspond pas au code de fonds fourni, le code de fonds sera utilisé.

C. Compte à intérêt quotidien ou compte à intérêt garanti :

Tous les versements prévus seront d'abord effectués à partir du compte à intérêt quotidien jusqu'à épuisement des fonds. Par la suite, les versements prévus seront effectués à partir du prochain compte à intérêt garanti arrivant à échéance.

5. Déblocage des fonds (pour les fonds immobilisés seulement dans les territoires de compétence de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du gouvernement fédéral)

Veillez remplir et joindre le formulaire de renonciation du conjoint ou d'autorisation de déblocage de fonds applicable. Vous pouvez obtenir ces formulaires sur les sites Web provinciaux applicables et le site Web fédéral. La plupart des territoires de compétence exigent que les fonds soient débloqués dans un délai de 60 jours suivant la transformation.

Déposer les fonds débloqués :

N° de contrat de l'Équitable _____

Nouveau contrat de FRR (joindre la demande de souscription ou de transformation)



Demande de transformation d'un RER en un FRR

6. Renseignements sur le conjoint (dans le cas des fonds immobilisés seulement)

Renseignements sur le conjoint ou le conjoint de fait (choisir une seule option)

- Je déclare que je n'ai pas de conjointe ou de conjoint, ou encore de conjointe de fait ou de conjoint de fait au sens de la loi applicable.
- J'ai une conjointe ou un conjoint, ou encore une conjointe de fait ou un conjoint de fait au sens de la loi applicable.

Veillez remplir les renseignements ci-dessous :

Nom au complet de la conjointe ou du conjoint, ou encore de la conjointe de fait ou du conjoint de fait (prénom, initiale du second prénom, nom de famille) : _____

Date de naissance (jj/mm/aaaa) : _____

Désignation de bénéficiaire :

- Ma conjointe de fait ou mon conjoint de fait sera ma personne bénéficiaire désignée
- Ma conjointe ou mon conjoint, ou encore ma conjointe de fait ou mon conjoint de fait a rempli et joint le formulaire de renonciation du conjoint pertinent et je désignerai une nouvelle personne bénéficiaire au moyen du formulaire Demande de changement de désignation de bénéficiaire ([formulaire n° 671BCFSRFR](#)).

Consentement du conjoint pour transférer le fonds (dans le cas des FRV seulement)

- Nouveau-Brunswick, Québec ou la loi fédérale intitulée *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* : aucune exigence supplémentaire
- Colombie-Britannique, Saskatchewan, Alberta, Nouvelle-Écosse ou Manitoba : veuillez remplir et joindre le formulaire de renonciation du conjoint prescrit.
- Ontario ou Terre-Neuve-et-Labrador : votre conjointe ou votre conjoint doit remplir et signer l'énoncé de consentement suivant :

Je confirme que je suis la conjointe ou le conjoint de la rentière ou du rentier selon la définition de la loi applicable. Je consens au transfert des fonds immobilisés du régime de retraite en un FRV, comme indiqué dans la présente demande de transformation.

Signature du conjoint : _____

7. Conventions et signatures

Je demande que l'Équitable :

- transforme mon régime d'épargne retraite en un fonds de revenu de retraite; et
- fasse la demande d'enregistrement de ce contrat de FRV transformé en tant que fonds de revenu de retraite conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et, le cas échéant, à la *Loi sur les impôts du Québec*.

Je conviens et confirme que :

- le contrat de FRV transformé continue d'être assujéti aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et, le cas échéant, de la *Loi sur les impôts du Québec* et de tout avenant relatif aux fonds immobilisés applicables, et que tous les versements effectués à partir du contrat seront assujéti à l'impôt en vertu de ces lois;

- toutes les autres conditions du contrat de RER existant demeurent les mêmes et toutes les déclarations, tous les consentements et toutes les autorisations que j'ai fournis précédemment continuent de s'appliquer (sauf si un changement est effectué par l'entremise de directives séparées);
- j'autorise mon établissement financier à accepter tout dépôt (crédit) à mon compte selon les indications à la section 3.
- en signant le présent formulaire, j'autorise que l'autorisation de négociation limitée au dossier demeure en vigueur, sauf si je précise que « non » en cochant la case ci-après :
 non, veuillez enlever l'autorisation de négociation limitée.
- sauf pour les contrats de fonds distincts indispensables Sélects, les réinitialisations des garanties au décès et à l'échéance ne sont plus offertes après la transformation.



Demande de transformation d'un RER en un FRR

7. Conventions et signatures (suite)

Signature du titulaire ou du rentier	Signé à (ville et province)	Date (jj/mm/aaaa)
Signature du bénéficiaire irrévocable (le cas échéant)	Signé à (ville et province)	Date (jj/mm/aaaa)
Signature du conseiller	Nom de la conseillère ou du conseiller	Date (jj/mm/aaaa)

Remarque : L'Équitable ne peut garantir le caractère privé et la confidentialité de tout renseignement transmis par Internet, puisque les communications par courrier électronique sont susceptibles d'être interceptées. En conséquence, l'Équitable ne sera pas tenue responsable de toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir si vos renseignements sont interceptés et utilisés à mauvais escient. Si vous préférez nous soumettre vos renseignements par tout autre moyen, veuillez communiquer avec nous au 1 800 668-4095.